



## Règlement de dettes

-----  
Par Manon017

Bonjour,

Il y a 5 ans j'ai prit en collocation un appartement avec mon frère. Suite à des violences physique et psychologique de sa part et à des refus de payement (loyers et factures), j'ai décidée de déménager. Cependant, j'ai appris que j'étais toujours solidaire de l'appartement, dans lequel il est resté, pendant 6 mois. Durant ces 6 mois, il n'a payé aucun loyers et a laissé l'appartement dans un état lamentable. Étant solidaire, de part notre contrat, j'ai du payer toutes les dettes lié à l'appartement car il a refusé de payer sa part.

Ma question est la suivante: Puis-je me retourner contre lui pour demander justice? Si oui, sous quel motif?

Merci de votre reponse

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour Manon,

avez-vous des preuves des violences subies, telles que certificats médicaux?

Si oui, je vous propose de porter plainte au pénal.

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]

Sur les violences psychologiques :

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/violences-psychologiques-prevues-code-penal-31271.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/violences-psychologiques-prevues-code-penal-31271.htm[/url]

Pour les aspects civils, je ne sais pas, tout est question de preuves. Voyez en consultation gratuite d'avocat.